



JOURNAL MUNICIPAL

JUILLET 2010

# LE PACOMIEN

VOLUME 15 NO 11



## MESSAGE DU MAIRE

Nous remercions tous les bénévoles qui ont travaillé à l'organisation de la Fête Nationale. Merci à tous ceux qui ont participé à la soirée du 23 juin et au dîner du 24 juin. Le défi Marylise-Lévesque a dû être annulé à cause de la température, mais le comité se réunira pour voir la possibilité de reprendre l'activité à une date ultérieure.

### Déception

Les 2 et 3 juillet, a eu lieu un festival rétro-country organisé par un promoteur privé qui a investi beaucoup d'argent et d'énergie dans ce qui aurait pu être une belle activité à répéter d'année en année. Une telle activité annuelle aurait pu engendrer de bonnes retombées pour notre village.

Contrairement à ce qui a été véhiculé, la municipalité n'a rien investi dans cette activité. Par contre, le conseil d'administration de la Station plein air a accepté de faire du bénévolat pour gérer le bar. Les profits du bar et un pourcentage des entrées, selon un contrat déjà établi, ont permis d'amasser environ 1200,00 \$ qui est allé directement à la Station Plein Air.

Merci à tous ceux qui étaient présents, et je crois sincèrement que ce fût deux belles soirées.

### Travaux rang de la Canelle (suivi)

Les demandes de soumissions pour la réalisation des travaux du rang de la Canelle ont été envoyées aux différents médias et journaux spécialisés. Si les soumissionnaires, qui, je le souhaite, sont nombreux et respectent les montants prévus, les travaux devraient débiter après les vacances de la construction ou au plus tard à la mi-août pour se terminer vers la fin octobre.

Bonnes vacances à tous !

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, le vendredi de 9h00 à 12h00

PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL LE MARDI 3 AOÛT 2010 À 20H00

## 8<sup>e</sup> Rallye vente de garage



Quel succès cette année pour les inscriptions au Rallye vente de garage! Tout comme chaque année, les trois municipalités participantes en avaient des choses à vendre ce 19 juin dernier. Saint-Gabriel-Lalemant, Rivière-Ouelle et Saint-Pacôme ont été très actifs en cette journée ensoleillée, où les 25 vendeurs ont su profiter de leur inscription et des plans distribués aux acheteurs afin de facilement repérer les différents points de vente. Au même moment, pour 2 jours consécutifs, la Corporation du moulin a effectué une vente de vivaces et d'antiquités au profit de la restauration de ce dernier, qui va bon train. Nous remettrons ce Rallye vente de garage au menu l'an prochain, ceux qui désireront en profiter n'auront qu'à surveiller le journal Le Pacômien du printemps 2011, nous vous réinviterons.

---

## Profitions du **FOCUS**, le local des jeunes

### Appel aux jeunes et aux parents bénévoles

Tout le monde connaît «**LE FOCUS**», le local des jeunes à Saint-Pacôme?? Sinon, il est toujours temps d'en profiter et de venir le découvrir, seul ou entre amis. C'est un endroit par excellence pour passer du bon temps et rencontrer de nouvelles personnes âgées de 12 et 17 ans. Le local est ouvert le vendredi à compter de 19h00 et plusieurs activités vous y attendent. Un vent de changement souffle doucement sur **LE FOCUS**. D'abord, il changera de local afin d'être plus grand (toujours au 2<sup>e</sup> étage du Centre municipal), ensuite de nouveaux équipements et une nouvelle décoration viendront ajouter une *plus value* à l'endroit. De plus, nous appelons les jeunes à participer activement à la création de leurs propres activités et sorties. En tant que parents des jeunes, nous vous invitons à encourager ces derniers à participer aux activités du **FOCUS**, mais aussi à venir donner de votre temps en offrant une soirée par mois ou par deux mois. Votre présence est essentielle pour accompagner l'animatrice dans les démarches de projets et pour la surveillance aux heures d'ouverture. Notre nouveau mandat est d'encourager les jeunes de la municipalité à découvrir leur potentiel en créant et participant activement à leurs propres projets. L'appel est lancé, nous avons besoin de vous tous et envie de vous voir participer en grand nombre. Rendons **LE FOCUS** actif!!

---

## Le 1er août 2010 : Journée d'initiation à la pêche pour les femmes

Comme par les années passées, une journée d'initiation à la pêche au saumon organisée par la Société de gestion de la Rivière-Ouelle dédiée aux femmes n'ayant jamais tenté l'expérience, se déroulera le dimanche 1er août. Les participantes seront supervisées et accompagnées par des membres de la Société de gestion de la Rivière-Ouelle. Les 12 premières personnes à s'inscrire seront les 12 participantes retenues pour cette journée de pêche. Les femmes désirant y participer sont invitées à s'inscrire auprès de Mme Lise Plourde à la Station Plein air de Saint-Pacôme au 418-852-2430, avant le 28 juillet prochain. Bonne pêche mesdames!



---

## Journée de la relève pour la pêche au saumon



Étant donné que nous n'avons eu aucune inscription pour le 26 juin, la journée de pêche pour la relève sera reprise au courant du mois d'août. Comme par les années passées, cette journée d'initiation à la pêche au saumon est dédiée aux jeunes entre 15 et 18 ans. Surveillez les médias (Journal Le Placôteux et CHOX-FM) pour connaître les détails de l'évènement. Pour inscriptions et informations, veuillez contacter Mme Lise Plourde à la Station Plein air de Saint-Pacôme au 418-852-2430.

## Succès au 5 à 7 des nouveaux arrivants



Le lundi 28 juin dernier s'est déroulé le 5 à 7 des nouveaux arrivants au Centre municipal. Ce fût un succès en termes de nombre de familles présentes. La soirée a débuté avec un mot de bienvenue du maire, M. Gervais Lévesque, qui a témoigné sa fierté d'appartenir à notre belle municipalité. Par la même occasion, il a souhaité la bienvenue aux nouveaux arrivants, le tout suivi d'une intervention des représentants des différents comités, afin d'inviter les gens à s'y joindre selon les intérêts de chacun.

Une pochette d'accueil et d'informations complète sur la municipalité a été remise aux familles ainsi qu'un sac Biblio contenant différents documents utiles. Les nouveaux arrivants étaient invités à dire un mot, afin de mentionner pourquoi ils ont choisi Saint-Pacôme comme lieu de résidence. La soirée s'est finalement terminée en beauté avec un goûter préparé par M. Olivier Duplessy et Mme Sandrine Fischlinski, nouveaux résidents eux-mêmes. Tout le monde s'entendait pour dire que ce goûter était excellent. Le prochain 5 à 7 des nouveaux arrivants se déroulera en 2012 pour les arrivants des deux prochaines années.

---

## Nouveau membre au Comité de développement de Saint-Pacôme

Suite au 5 à 7 des nouveaux arrivants, s'est déroulée l'Assemblée générale annuelle du Comité de développement de Saint-Pacôme. Lors de cette réunion, un nouveau membre a été élu au poste #8, il s'agit de Mme Martine Tanguay; nos remerciements et félicitations à Mme Tanguay pour ce nouveau poste. Par contre, il reste toujours deux postes à combler pour le Comité de développement, comité important qui œuvre dans le développement de notre municipalité au niveau économique, communautaire, social et culturel. Nous sommes donc à la recherche de deux autres personnes intéressées à siéger au poste #1 et au poste #9, ces postes vacants sont ouverts un (1) an avant la réélection de nouveaux membres. Si vous avez un intérêt à faire partie du comité, communiquez avec l'agente de développement, Mme Isabelle Casaubon, au bureau municipal en composant le 852-2356. Merci et au plaisir de vous connaître !

---

## Des entreprises du Kamouraska reconnues à leur juste valeur

Cette année, une dizaine de coopératives et organismes à but non lucratif du Kamouraska obtiennent la mention « Entreprise de valeurs au Bas-Saint-Laurent ». Parmi les 10 entreprises qui se qualifient, se retrouve la Corporation « Les Habitations Saint-Pacôme ». Le Centre local de développement (CLD) du Kamouraska a remis le certificat de l'image de marque ainsi que des outils promotionnels à chacune des entreprises d'économie sociale. Pour obtenir cette reconnaissance et pour ainsi mieux se distinguer des entreprises traditionnelles, les requérants devaient respecter les exigences du CLD du Kamouraska quant à leurs pratiques de gestion. L'admissibilité au programme est évaluée en fonction de la finalité sociale, de la primauté de la personne, de la démocratie, de l'autonomie de gestion et de la participation. Les entreprises d'économie sociale désireuses d'obtenir le titre « Entreprise de valeurs au Bas-Saint-Laurent » ont encore la possibilité de le faire en contactant le CLD du Kamouraska au 418-856-3340.



De gauche à droite : M. Robert Bérubé, président du CLD du Kamouraska, Mme Carmelle Fortin et Mme Raymonde Boucher, administratrices Corporation Les Habitations Saint-Pacôme, Mme Suzanne Dubé, gestionnaire Les Habitations Saint-Pacôme et M. Éric Tremblay, conseiller à l'Entrepreneuriat de l'économie sociale au CLD du Kamouraska.

---

# DES NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL

## Réunion du 8 juin 2010

### **196.06.10 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance régulière du 8 juin 2010 soit accepté tel que présenté.

### **197.06.10 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 4 MAI 2010**

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion du 4 mai 2010 soit adopté tel que présenté.

### **SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX**

Le directeur général mentionne que toutes les résolutions ont été envoyées à qui de droit ainsi que les paiements aux fournisseurs.

### **AVIS DE MOTION AYANT POUR BUT D'ABROGER ET DE REMPLACER LES RÈGLEMENTS ADOPTÉS ANTÉRIEUREMENT RELATIVEMENT À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Sylvain Dubé qu'à une prochaine réunion un règlement sera présenté, ayant pour but d'abroger et de remplacer les règlements adoptés antérieurement relativement à la rémunération des élus municipaux.

### **199.06.10 OFFRE DE SERVICES POUR LES DESCRIPTIONS TECHNIQUES DES RUES ET ROUTES OCCUPÉES SANS TITRE PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

**ATTENDU QU'**en 1994, le ministère des Ressources naturelles a entrepris des travaux visant à refaire le cadastre déjà existant ;

**ATTENDU QUE** le cadastre officiel du Québec date de 1860 et que quelque 850 000 propriétés n'y sont pas enregistrées et 750 000 autres y sont décrites de façon imprécise ;

**ATTENDU QU'**une fois complétée, la réforme du cadastre donnera une image fidèle de la propriété foncière du Québec et que ce portrait sera constamment tenu à jour grâce à l'informatisation des données, et toutes personnes pourront y accéder sur demande ;

**ATTENDU QUE** pour l'aider à rénover tous les plans de cadastre du Québec, le Ministère fait appel aux arpenteurs-géomètres, seuls experts autorisés par la loi à exécuter des travaux liés au cadastre ;

**ATTENDU QUE** plusieurs rues et routes sont occupées sans titre par la Municipalité de Saint-Pacôme et qu'une description technique doit être faite pour chacune de ces dernières ;

**ATTENDU QUE** Arpentage Côte-du-Sud S.E.N.C.R.L. est la firme d'arpenteurs-géomètres désignée pour exécuter les travaux liés au cadastre dans notre Municipalité ;

**ATTENDU QUE** Arpentage Côte-du-Sud S.E.N.C.R.L. nous transmet une offre de services de douze mille cent cinquante dollars (12 150,00 \$) pour effectuer la description technique de chacune des rues et routes sans titre occupées par la Municipalité de Saint-Pacôme ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme mandate Arpentage Côte-du-Sud S.E.N.C.R.L. pour procéder à la description technique des rues et routes occupées sans titre par la Municipalité de Saint-Pacôme au montant de douze mille cent cinquante dollars (12 150,00 \$), dont la moitié sera payable en 2010 et l'autre moitié lors de la fin prévue des travaux et avis publics en 2011.

### **200.06.10 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que M. Robert Bérubé soit nommé maire suppléant pour les mois de juin, juillet et août 2010 avec toutes les tâches et obligations qui s'y rattachent le cas échéant, y compris le remplacement du maire pour siéger au conseil des maires à la MRC de Kamouraska.

### **201.06.10 OUVERTURE D'UN POSTE ET EMBAUCHE D'UN(E) ANIMATEUR (TRICE) POUR LE LOCAL DES JEUNES**

Il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que le poste d'animateur(trice) au local des jeunes soit affiché et qu'une personne soit engagée.

### **202.06.10 COMMISSION SCOLAIRE DE KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP – PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT LES ZONES DITES DANGEREUSES POUR LES ÉLÈVES PIÉTONS**

**ATTENDU QU'**une zone dangereuse se détermine conjointement par la municipalité et la commission scolaire à la suite d'une plainte formulée par un parent ou par un groupe de parents en s'appuyant sur les critères susmentionnés ; cette plainte doit être adressée à la municipalité avec copie conforme au responsable du transport scolaire de la commission scolaire ;

**ATTENDU QUE** les critères pour déterminer une zone dangereuse sont les suivantes :

La densité de circulation dans le secteur,

La circulation automobile intense pendant la journée et particulièrement aux heures d'entrée et de sortie des élèves,

La circulation constituée principalement de véhicules lourds,

Le type de limite de vitesse,

L'absence de feux de circulation,

L'absence de voie piétonnière,

La dimension (étroitesse ou largeur) des voies carrossables dans le secteur,

L'absence de brigadiers scolaires adultes,

L'absence de panneaux d'arrêt,

L'existence de pont ou de traverse de chemin de fer ;

**ATTENDU QUE** la décision de la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup concernant les distances de marche à savoir, en milieu rural : 0,8 km et moins de l'école fréquentée pour les élèves du primaire et du secondaire et en milieu urbain : 1,2 km et moins pour les élèves du primaire et 1,6 km et moins de l'école fréquentée pour les élèves du secondaire ;

**ATTENDU QUE** les responsabilités respectives des parties impliquées soient :

Des parents qui sont responsables de la sécurité de leur enfant,

De la municipalité qui est responsable de la sécurité des citoyens dans les limites de son territoire,

De la commission scolaire qui est responsable de la sécurité des élèves dans ses immeubles et, par liens contractuels avec les transporteurs, dans les autobus scolaires ;

**POUR TOUTES SES RAISONS**, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** les rues Williams, Power, Pruchière, Domaine du Boisé soient considérées comme zones dites dangereuses, en plus des zones déjà établies dans l'entente précédente.

**QUE** le maire soit autorisé à signer le protocole d'entente entre la Municipalité de Saint-Pacôme et la Commission scolaire de Kamouraska – Rivière-du-Loup.

### **203.06.10 ACCEPTATION – POUR RENOUVELLEMENT D'EMPRUNT PAR BILLET**

**ATTENDU QUE** ledit renouvellement est à échéance ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme accepte l'offre qui lui est faite par le Centre Financier aux Entreprises Desjardins pour son emprunt de soixante-quatorze mille deux cent dollars (74 200,00 \$) par billets ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme accepte l'offre de renouvellement d'un emprunt au montant de soixante-quatorze mille deux cent dollars (74 200,00 \$) par billets échéants en série de cinq ans comme suit :

5 500,00 \$	5.45 %	2 juin 2011
5 700,00 \$	5.45 %	2 juin 2012
6 200,00 \$	5.45 %	2 Juin 2013
6 600,00 \$	5.45 %	2 juin 2014
7 100,00 \$	5.45 %	2 juin 2015
43 100,00 \$	Solde en capital à renouveler	2 juin 2015

#### **204.06.10 MISE À JOUR DU SYSTÈME COMPTABLE PG GOVERN**

**ATTENDU QUE** le Ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire apporte régulièrement des changements de normes comptables pour les municipalités ;

**ATTENDU QUE** notre firme comptable nous recommande vivement de rendre notre système comptable conforme avec le Ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire ;

**ATTENDU QUE** PG Govern estime que les coûts de la mise aux normes de notre charte de comptes seraient de 5 heures à 120,00 \$ l'heure plus les taxes applicables pour un montant total de six cent soixante-dix-sept dollars et vingt-cinq cents (677,25 \$);

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater PG Govern pour procéder à la mise aux normes de notre charte de comptes selon les exigences du Ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire.

#### **205.06.10 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2009 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que le rapport financier 2009 de la Municipalité de Saint-Pacôme soit adopté tel que présenté par la firme comptable Mallette de Saint-Pascal.

#### **206.06.10 AUTORISATION DE SIGNATURE – RAPPORTS COMPTABLES 2009**

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser M. Frédérick Lee, directeur général, à signer les rapports comptables 2009 présentés par la firme comptable Mallette de Saint-Pascal.

#### **207.06.10 MANDAT VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2010 – REDDITION DES COMPTES**

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit produire la reddition de compte incluant un bilan de la gestion des matières résiduelles au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre du Programme de redistribution aux municipalités des redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles;

**ATTENDU QUE** le vérificateur externe doit attester que la Municipalité s'est conformée aux exigences du programme de subventions et que les sommes ont été allouées à des dépenses reconnues aux fins du versement de la subvention du programme, conformément à l'énoncé de la section 6 du programme ;

**ATTENDU QU'**une firme d'experts comptables doit être mandatée pour faire les vérifications comptables pour l'année 2010 ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater la firme Mallette pour effectuer la reddition des comptes incluant un bilan de la gestion des matières résiduelles au ministère concerné dans le cadre du Programme de redistribution aux municipalités des redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles ainsi que pour faire les vérifications comptables pour l'année 2010.

#### **208.06.10 M. FRÉDÉRIK ROUSSEL – DEMANDE D'AJOUT D'UN FILET AU TERRAIN DE BASEBALL**

**ATTENDU QU'**occasionnellement des gens utilisent le terrain de baseball;

**ATTENDU QUE** le terrain de baseball se situe près de la résidence de M. Frédérick Roussel ;

**ATTENDU QUE** M. Frédérick Roussel nous demande d'installer un filet afin d'assurer la sécurité de sa famille lorsque le terrain est utilisé ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que M. Frédérick Lee, directeur général, évalue les coûts reliés à l'installation d'un filet et qu'il procède à l'achat et à l'installation de celui-ci si le prix est inférieur à quatre-cent dollars (400,00 \$).

#### **209.06.10 COMITÉ ÉCOLE EN SANTÉ**

#### **– DEMANDE DE DON**

**ATTENDU QUE** le comité École en santé nous transmet le compte-rendu de sa réunion du 26 avril 2010 ;

**ATTENDU QUE** la journée des olympiades sera organisée en juin pour les élèves des écoles La Pruchière, Vents et Marées et L'Amitié ;

**ATTENDU QU'**il a été convenu à cette rencontre que les agents de développement des trois municipalités demandent un don à leur conseil municipal afin de remettre des prix de participation aux élèves des trois écoles ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder un don de cinquante dollars (50,00 \$) afin que des prix de participation soient remis aux élèves.

#### **210.06.10 FONDATION DE L'HÔPITAL DE NOTRE-DAME DE FATIMA INC.**

**ATTENDU QUE** La Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima Inc. nous invite à son 13<sup>ème</sup> tournoi de golf bénéfice le samedi 5 juin ;

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'inscrire deux (2) personnes pour le tournoi de golf bénéfice de la Fondation de l'Hôpital-de-Notre-Dame de –Fatima le 5 juin prochain au coût de cent quatre-vingt dollars (180,00 \$) taxes incluses pour les deux (2) personnes

#### **211.06.10 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – 69<sup>ÈME</sup> ASSISES ANNUELLES**

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à l'inscription du maire, M. Gervais Lévesque, aux assises annuelles de la Fédération Québécoise des Municipalités les 30 septembre, 1<sup>er</sup> et 2 octobre prochains au coût de sept cent soixante-treize dollars et dix-neuf cents (773,19 \$).

#### **212.06.10 ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS POUR LE CAMP DE JOUR 2010**

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'engagement de Mme Vanessa Tanguay comme animatrice pour le camp de jour 2010.

#### **213.06.10 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 21h32.



## **Capsule verte**

Insectes collés au capot de votre voiture ? Vaporisez d'huile végétale le bas du capot de votre voiture avant de partir en voyage.

Les insectes collés et autres saletés partiront d'un coup de chiffon à votre arrivée à destination.  
Bon été !





## Rappel



**Contrôle de votre chien ou chat :** Tout chien ou chat gardé à l'extérieur de l'unité d'occupation de son propriétaire ou ses dépendances doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain.

**Licence obligatoire :** Nul ne peut garder un chien vivant habituellement à l'intérieur des limites de la Municipalité de Saint-Pacôme, à moins d'avoir obtenu au préalable une licence. Cette obligation ne s'applique qu'aux chiens ayant plus de trois (3) mois d'âge. Vous devez vous procurer cette licence au bureau municipal au coût de 10,00 \$.

**Nuisances générales :** Les faits, circonstances, gestes et actes ci-après énoncés constituent des nuisances au sens du présent règlement, sont considérés comme des infractions et sont prohibés :

- Le fait, pour un chien d'aboyer, de hurler ou de gémir de façon à troubler la paix et la tranquillité d'une ou de plusieurs personnes;
- Le fait, pour un chat ou un chien, de causer un dommage à la propriété publique ou privée
- Le fait, pour un chat ou un chien, de fouiller dans les ordures ménagères;
- Le fait, pour un chien, de se trouver dans les endroits publics avec un gardien incapable de le maîtriser en tout temps;
- Le fait, pour un gardien, de laisser uriner son chien sur une pelouse ou un arrangement floral d'une place publique ou d'une propriété privée autre que la sienne;
- L'omission pour le gardien d'un chien, sauf d'un chien guide, d'enlever et de nettoyer immédiatement par tous les moyens appropriés, d'une propriété publique ou privée, les matières fécales de son chien.

(extrait du règlement no 150 concernant les animaux)

---

## Fête Nationale et défi Marylise-Lévesque

Le 23 juin au soir sont montés sur scène les groupes « M.A.D.E. » de Saint-Pacôme et « Bonjour la visite » de Saint-Pascal pour notre plus grand bonheur. Pendant que petits et grands dégustaient les hot-dogs, hot-dogs végés ou les brochettes de porc, les musiciens ont tout donné pour faire de la Fête Nationale, une superbe soirée à Saint-Pacôme. Malheureusement, le feu de joie n'a pas eu lieu étant donné l'interdiction de la SOPFEU vu l'indice très élevé d'inflammabilité des derniers jours. Finalement, la pluie qui manquait justement pour allumer le feu, est venue annuler certaines activités du lendemain, comme le défi Marylise-Lévesque. Par contre, le défi Marylise-Lévesque sera remis à une date ultérieure, les gens désirant y participer n'ont qu'à surveiller les médias pour une date de retour. Il est aussi très important de remercier chaleureusement les bénévoles et organisateurs de cette fête qui ont mis beaucoup de temps et d'énergie, afin que les 23 et 24 juin 2010 soient des plus remplis avec les activités prévues à l'horaire.

---

## D'Arbre en arbre : ça continue...



Grâce à la très belle température que dame nature nous procure cette année, d'Arbre en arbre bat son plein et est de plus en plus populaire à Saint-Pacôme. Des gens de partout arrivent à toutes les heures de la journée pour venir se balancer d'arbre en arbre... Des groupes réservent leur place afin de venir s'amuser entre amis et vivre des émotions fortes. Votre heure est arrivée, c'est votre tour d'en profiter en allant vous procurer un coupon-rabais de 5\$ chez les commerçants de Saint-Pacôme et des environs, vous y vivrez, vous aussi, votre aventure de l'été. N'oubliez pas que les lundis, mardis et mercredis, vous obtiendrez 15% de rabais supplémentaire sur votre laissez-passer de la journée. Un parcours peut vous prendre 1 heure comme 3 heures si vous décidez d'en profiter au maximum. Petits et grands feront un parcours à leur hauteur et leur capacité, pas besoin d'être superman ou superwoman pour participer, tout le monde est candidat!! Profitez-en, c'est à côté de chez vous!!

---

## Symposium de peinture du Kamouraska



Pour une sixième année consécutive, la Municipalité de Saint-Pacôme s'associe au Symposium de peinture du Kamouraska. C'est du 19 au 25 juillet qu'une centaine d'artistes peintres de partout au Québec se donnent rendez-vous au Doux pays du Kamouraska pour ce magnifique symposium.

C'est sous le thème « Les charmes de Saint-Pacôme » que nous invitons les artistes à venir peindre chez-nous, dans notre village. Comme par les années passées, la Municipalité se portera acquéreur d'un tableau qui sera choisi par un jury composé de trois personnes. Bonne chance à tous les participants !

---

## La Foire festive intergénérationnelle est de retour à Saint-André-de-Kamouraska!

La Commission jeunesse du Bas-Saint-Laurent a annoncé la semaine dernière le renouvellement de son appui financier pour quatre ans auprès de la Table jeunesse du Kamouraska. Cela permettra aux membres de la Table de mettre en oeuvre le plan d'action concocté par des jeunes venus des quatre coins du Kamouraska.

Soirées documentaires et fêtes éducatives pour les enfants, activités d'initiation au plein air, soirées de danse du monde, participation à la Marche mondiale des femmes et le nettoyage des berges du St-Laurent sont à l'horaire.

L'organisation de la deuxième édition de la Foire festive intergénérationnelle le samedi 28 août prochain à St-André est aussi bel et bien amorcée. La première édition avait permis d'accueillir près de 300 personnes en provenance de la MRC et du Bas-Saint-Laurent et d'offrir un souper gratuit à 150 personnes. « Nous espérons recevoir encore plus de gens cette année compte tenu du succès de l'année dernière malgré un temps pluvieux » explique Isabelle Potvin, membre de la Table.

La programmation officielle n'est pas encore lancée, mais on annonce d'hors et déjà la présence du groupe de percussions afrobrésiliennes Kalafuba, le retour du souper à saveur local et biologique, des activités artistiques et de cirque pour les enfants et un concours de dessert ouvert à toute la population. Pour s'inscrire au concours, on contacte la Table jeunesse à [tablejeunessekamouraska@gmail.com](mailto:tablejeunessekamouraska@gmail.com) ou au (418) 492-9127 poste 109.

On peut aussi consulter le blogue [www.tjkamouraska.blogspot.com](http://www.tjkamouraska.blogspot.com) pour connaître très bientôt la programmation détaillée de la Foire.

La Table jeunesse souhaite favoriser la mobilisation citoyenne ainsi que le sentiment d'appartenance au Kamouraska, et ce, dans un esprit communautaire. Elle compte une dizaine de membres actifs de La Pocatière, Saint-André, Saint-Joseph, Saint-Pascal, Kamouraska et Saint-Pacôme et a toujours besoin de l'implication et des idées de nouvelles personnes. Pour informations:(418)492-9127 poste 109 (boîte vocale),[tablejeunessekamouraska@gmail.com](mailto:tablejeunessekamouraska@gmail.com), [www.tjkamouraska.blogspot.com](http://www.tjkamouraska.blogspot.com)

---

## Atchoum!

Congestion nasale...Éternuements...Larmolements...Asthme allergique...La saison de l'herbe à poux est bientôt à nos portes!

Eh oui, le festival du mouchoir, le « atchoum » en continu, c'est pour bientôt! De plus en plus de Québécois souffrent d'allergies à l'herbe à poux durant la période estivale, plus spécifiquement dans le sud du Québec. Malheureusement, nous n'y échappons pas!

L'herbe à poux est une plante annuelle dont la hauteur varie de 10 à 90 centimètres. On l'appelle aussi « ambrosia ». Elle est peu exigeante et pousse surtout dans les terrains vagues comme par exemple en bordure des champs et des routes. L'agent allergène de l'herbe à poux est son pollen. Un seul plant peut produire en moyenne 3380 graines en un été, qui, à leur tour, peuvent germer l'année suivante et générer de nouveaux plants.

Comment s'en débarrasser? On peut l'arracher, la tondre, mais le succès de contrôle de l'herbe à poux consiste à ne pas laisser un terrain dénudé.

Les allergies à l'herbe à poux sont une véritable mine d'or pour les pharmacies. Des millions de dollars sont dépensés chaque année pour les anti-inflammatoires, décongestionnants ou autres médicaments.

Bien qu'elles soient désagréables au maximum, il faut apprendre à vivre avec ces allergies, et surtout, passer quand même un bel été!

---

## DATES À RETENIR

# Août 2010

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1	2	3 Récupération 20h00 Séance régulière du conseil	4	5	6 Récupération 2	7
8	9	10 Vidanges 1	11	12	13 Vidanges 2	14
15	16	17 Récupération 1	18	19	20 Récupération 2	21
22	23	24 Vidanges 1	25	26	27 Vidanges 2	28
29	30	31 Récupération 1	<b>HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE</b> Les mardis de 18h30 à 20h30    Les dimanches de 10h00 à 12h00 Téléphone 418-852-2356 poste 2			

### Rappel sur l'utilisation extérieure de l'eau provenant de l'aqueduc public

#### Pelouse

La période d'arrosage réglementée s'étend du 15 mai au 15 octobre et les heures permises, pour les pelouses, sont de 19h00 à 22h00 tout dépendant de votre numéro civique :



**Lundi, mercredi et vendredi : numéros civiques PAIRS**  
**Mardi, jeudi et samedi : numéros civiques IMPAIRS**



### ÂGE D'OR « JOIE DE VIVRE » Fête du mois d'août

Roger Pelletier	1	Gilles Pelletier	11	Jean-Paul D'Anjou	22
Nicole Chrétien	3	Lise Michaud	13	Jean-Guy Lebel	28
Denis Dionne	4	Cécile Langelier	13	Léopold Alexandre	28
Yvette B. Emond	4	Lise Bouchard	16	André Michaud	29
Robert Dubé	4	Laurette D'Anjou	18	Raynald Lebel	30
Louise Gagnon	5	Paul Pelletier	19	Claudette Isabelle	31
Jacques Darveau	6	Hélène St-Pierre	20	Gislaine Pelletier	31
Jean-Louis Gagnon	9	Evelyne Royer	21		



GUICHET AUTOMATIQUE  
 24 HEURES PAR JOUR  
 7 JOURS PAR SEMAINE

**Siège social**  
 7, rue Caron CP 68  
 St-Pacôme (Québec)  
 G0L 3X0 (418) 852-2812